



## ENTRE ESPOIR ET COUPS DE GUEULE

Le calendrier politique est très riche, des groupes de travail dans le cadre de la Conférence nationale du handicap, des commissions autour de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, des auditions dans le cadre de missions gouvernementales. Nous avons parfois le sentiment de courir derrière cette actualité. N'oublions pas de prendre le temps de nous poser pour parfaire notre réflexion.

Nous vous savons tous très impliqués dans la **construction des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM)**. L'Unafam a été très active dans l'écriture du [décret](#) qui les sous-tend. Nous avons milité pour que tous les acteurs du territoire soient impliqués, pour que les projets s'appuient sur un diagnostic partagé, pour qu'ils promeuvent la réhabilitation psychosociale, pour que les parcours prennent en compte tous les âges de la vie. Nos attentes sont grandes. Si les paroles des usagers dans les PTSM ne sont pas entendues, si les décideurs ne soutiennent pas *in fine* la stratégie de changement attendu, les déceptions seront immenses. Nous l'avons répété auprès du délégué ministériel Franck Bellivier. **Une véritable volonté politique doit être développée** pour la mise en œuvre de soins et d'accompagnements d'excellence selon l'état de l'art.

Une des composantes de la stratégie de changement est la **déstigmatisation de la maladie et du handicap psychiques**. Penser avec un regard bienveillant l'Homme en souffrance. Chercher, innover, évaluer, implémenter les bonnes pratiques, aller voir ce que font nos voisins au-delà de nos frontières dans une **démarche de transformation de la psychiatrie pour une santé mentale pour tous**.

Il y a environ 20 ans, nous avons créé la revue *Un autre regard*. Ce terme est d'actualité. C'est tout le sens que nous donnons à nos "coups de gueule" de ce mois-ci. Nous demandons le retrait du [décret en date du 6 mai 2019](#) qui montre combien

l'amalgame entre la maladie psychique et la dangerosité est inscrit dans l'inconscient collectif de nos élus. **Chacun, de sa place, peut agir pour faire changer ce regard**. Nous avons mis à disposition des délégations une lettre type pour les interpeller. Ce changement de regard est un préliminaire à la construction d'une société inclusive. Les personnes vivant avec une maladie psychique sont des citoyens à part entière. Répétons-le. Mais nous serons d'autant plus audibles que nous le dirons **d'une voix commune avec les personnes directement concernées**. Soutenons les initiatives dans lesquelles elles expriment cette citoyenneté, les initiatives dans lesquelles elles sont visibles. Les remontées des délégations montrent que vous êtes très nombreux à vous mobiliser dans ce sens.

En tant qu'association, nous soutenons le projet de **création de plateformes de pairs ressources** lancé par l'Association des directeurs Etablissements du service public de Santé Mentale (AdESM) et la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie (FNAPSY). Le colloque "De l'entraide à la Pair aide" organisé par la Fnapsy était très riche des expériences de médiateurs de santé pair ou de patients experts. Il nous a permis de poser la question de la différence entre l'entraide et la pair-aide. Il nous a permis de nous interroger et de croiser avec eux nos regards sur notre rôle de "bénévoles pair-aidant familles".

Enfin, ce mois-ci nous avons vu se concrétiser nos espoirs d'ouverture sur une **PCH rénovée, n'excluant plus les personnes vivant avec un handicap psychique**, cognitif, mental, ou neurodéveloppemental. C'est une très belle avancée. Nous reviendrons vers vous pour poursuivre notre mobilisation sur ce sujet.



Marie-Jeanne Richard, Présidente

## HOPSYWEB : LES ASSOCIATIONS DISENT NON !



Le décret [2019-412](#), qui autorise l'échange d'informations entre le fichier [Hopsyweb](#) et le fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), a été publié au Journal Officiel du 7 mai.

A travers un [communiqué](#) en date du 11 mai, les signataires (associations de professionnels, de personnes vivant avec des troubles psychiques et de proches, dont l'Unafam, appellent à **l'abrogation pure et simple de ce décret**. Ils y voient "une étape supplémentaire inacceptable et scandaleuse au fichage des personnes les plus vulnérables touchées par la maladie mentale dans notre pays, dans un amalgame indigne entre le champ sanitaire et celui de prévention de la radicalisation".

Les associations d'usagers patients et d'usagers familles ont cosigné

une **lettre ouverte** adressée au Premier Ministre Édouard Philippe, dans laquelle elles se disent indignées de leur assimilation aux terroristes réels ou supposés : "Ce décret renforce la stigmatisation vis-à-vis des personnes présentant des troubles mentaux. Il réduit à néant toutes les actions menées sur la déstigmatisation dans le cadre du Comité Stratégique Santé Mentale et Psychiatrie. **Cet amalgame psychiatrie-dangerosité ne peut que renforcer le déni, augmenter la perte de l'estime de soi, retarder l'accès aux soins et est fortement péjoratif pour l'avenir de la personne et son rétablissement.** Il s'oppose à toute velléité de société inclusive dont on parle tant", concluent l'Unafam, Fnapsy, Argos 2001, Santé Mentale France, le Collectif Schizophrénies et Advocacy.

Un [modèle de lettre](#) a aussi été transmis par le siège de l'Unafam à toutes les délégations pour qu'elles puissent interpeller directement leurs élus.

## RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LE DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL À LA PSYCHIATRIE

Un mois tout juste après sa nomination, Franck Bellivier, Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie auprès d'Agnès Buzyn, Ministre de la Santé et des Solidarités, a rencontré Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'Unafam, et Jocelyne Viateau, administratrice, pour déployer la [feuille de route santé mentale et psychiatrie](#).

L'Unafam a saisi l'occasion de présenter le **plan psychose** que nous portons, à l'instar du **plan Cancer** qui a dressé de grandes lignes directrices associées à des indicateurs, à un calendrier et à d'importants moyens financiers, **le tout porté par une agence nationale**. Il a permis en son temps une véritable avancée dans le domaine de la prise en charge des personnes (notamment vis-à-vis de la stigmatisation, des traitements aléatoires selon le praticien consulté avec de grandes disparités quant à la qualité, avec de réelles pertes de chance). Des propositions en lien avec les actions de la feuille de route santé mentale et psychiatrie ont été exposées. Le repérage précoce et la prise en charge des

jeunes, la mise en place de soins gradués et adaptés, l'importance de l'annonce du diagnostic accompagné d'une éducation thérapeutique du patient la prise en charge ambulatoire, la nécessité de repenser les urgences psychiatriques et de développer le "aller-vers" sans oublier les soins somatiques. Le problème de l'hétérogénéité territoriale a été au cœur de nos échanges.

En outre, nous avons abordé le sujet de la reconnaissance de la place des familles, de la nécessité de mettre en place un soutien pour l'entourage, y compris le soutien aux mineurs et de nos actions de pair-aidance familles. Nous avons porté la nécessité d'**articuler les soins avec les accompagnements**. Il serait primordial qu'au sein de ce plan psychose soit développé l'accompagnement au travers de la compensation, de l'insertion sociale et professionnelle et du logement adapté. Ce plan, qui incite à accompagner les personnes en situation de handicap d'origine psychique dans leur vie au quotidien au sein de la cité, s'inscrit complètement dans la volonté gouvernementale de créer une société inclusive.

## DÉPARTS CONTRAINTS EN BELGIQUE : L'UNAFAM SE MOBILISE

Depuis 1965, la Belgique accueille régulièrement des personnes handicapées françaises. Fin 2017, 6 109 adultes et 1 444 enfants français y étaient répertoriés. Dans le Cadre de la Conférence Nationale du Handicap (CNH), **un groupe de travail a été créé autour de la prévention des départs en Belgique** pour trouver des alternatives. L'Unafam y participe en tant que membre de la commission "questions européennes et internationales – conventions des nations Unies du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH).

Le groupe de travail associe les départs et séjours non souhaités à la mise en œuvre de la politique de désinstitutionnalisation, où **la suppression de lits au profit de soins en ambulatoire n'a pas été compensée par une offre de logements adaptés**. Par ailleurs, la création d'établissements prend énormément de temps au sein de l'administration française.

En parallèle, la rapporteuse de l'ONU avait déjà dénoncé en octobre 2017 cette

situation de départs forcés : "*La demande de places en établissement d'accueil dépasse l'offre existante et continue d'augmenter. Ceci s'explique par l'incapacité du gouvernement à assurer l'indépendance des personnes handicapées dans d'autres lieux de vie [...]*" Cela constitue un non-respect par le gouvernement français de l'article 19 de la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) sur la possibilité de choisir le lieu de résidence. La rapporteuse incite vivement la France à trouver rapidement des solutions adaptées dans le cadre du respect des Droits de l'Homme, en mettant réellement en place **les moyens nécessaires pour accompagner les personnes en situation de handicap là où elles le désirent auprès de leurs proches**. Nous demandons à ce que nos proches puissent choisir librement leur lieu de vie et bénéficier du meilleur accompagnement possible. Il est nécessaire de garantir une réponse accompagnée pour tous.

## UNE OUVERTURE ET DE L'ESPOIR POUR LA PCH AIDE HUMAINE

La Conférence Nationale du Handicap, qui se déroulera prochainement, a identifié différents chantiers dont "Améliorer les conditions d'octroi de la PCH".

L'Unafam, l'UNAPEI et Santé Mentale France ont porté une contribution commune afin d'aller vers une **meilleure prise en compte des handicaps psychique, mental, cognitif et neurodéveloppemental pour que les personnes concernées puissent accéder à la Prestation de compensation du handicap (PCH)**, prestation qui permet entre autres de dédommager l'aidant familial ou de rémunérer des aides humaines.

Au plan national, l'Unafam met beaucoup d'espoir dans l'avancement de ce dossier et entrevoit une réelle ouverture. Pour appuyer notre argumentaire, le siège de l'Unafam a envoyé aux délégations un **court questionnaire pour**

**collecter des exemples de refus de PCH aide humaine par les MDPH**. Nous remercions les familles concernées de le remplir le plus rapidement possible et de l'adresser **au plus tard fin mai** à Roselyne Touroude : [rose.touroude@orange.fr](mailto:rose.touroude@orange.fr), pilote du dossier. Nous vous recommandons de préciser aussi, si votre proche n'a pas sollicité la PCH par ignorance de son existence, ou par auto censure. **Nous comptons sur votre mobilisation et vous en remercions par avance**.

Des actions immédiates seront lancées, notamment concernant la formation des professionnels des MDPH. Nous reviendrons vers vous lors de la journée des délégués départementaux et régionaux pour vous présenter un plan d'actions afin de développer une meilleure appropriation des textes actuels, notamment du décret de mai 2017.

## MDPH : DES PARCOURS À SIMPLIFIER

Dans le cadre d'une **grande enquête nationale de satisfaction**, toutes les personnes qui ont été en lien avec une MDPH ou une maison départementale de l'autonomie (MDA) pour elles-mêmes ou pour un tiers étaient invitées à répondre à un questionnaire (cf *Lettre de la Présidente* n°63). Les [résultats](#) ont été publiés le 27 avril. Ils mettent en évidence des motifs d'insatisfaction : le **décalage de réponse** de la MDPH (2 personnes sur 3), la **difficulté d'avoir un interlocuteur**, la **complexité des dossiers** et le **manque d'informations** sur les aides et les droits.

Des projets sont engagés pour améliorer la qualité de service, comme l'**allongement de la durée de certaines aides** et prestations, le **système d'information commun** des MDPH et le développement de **téléservices**.

**Le questionnaire en ligne est ouvert en continu**. Les usagers des MDPH peuvent continuer à faire part de leur avis sur [mamdpd-monavis.fr](http://mamdpd-monavis.fr)

**Ces résultats ne sauraient toutefois être représentatifs**. Les avis diffèrent selon le département, le type de handicap, la prestation demandée (la PCH est rarement allouée à une personne en situation de handicap psychique et dépend des départements). L'Unafam participe, avec d'autres membres d'associations du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), au groupe de travail "pilote et fonctionnement des MDPH" pour mieux répondre aux attentes et besoins des personnes dans un souci d'équité de traitement sur tous les territoires.

## FOCUS

### MÈTIS-EUROPE : un plaidoyer pour la santé mentale de la jeunesse

MÈTIS Europe est une Association européenne qui regroupe des professionnels, des usagers, des organisations nationales s'intéressant à la santé mentale de la jeunesse en Europe.

À l'heure des élections européennes, MÈTIS Europe invite les futurs parlementaires à se saisir du sujet et aller plus loin en forgeant une politique européenne commune en faveur de réponses plus adaptées aux troubles psychiques de sa jeunesse.

MÈTIS Europe demande aux candidats à la députation européenne de s'engager à créer un **observatoire Européen de la santé mentale**, installer un **délégué à la jeunesse**, **rapprocher les formations** des travailleurs sociaux de chaque pays membre, penser des **truncs communs**, intégrer des **modules de formation** sur le trouble d'origine

psychique à destination des **enseignants**, enseigner systématiquement des éléments des **Droits des enfants**, reconnaître l'**égalité des genres**, permettre que tous les **curcus**, scolaires, apprentissage, puissent être **aménagés**, créer des **espaces d'accueil** pour tous les adolescents, promouvoir une **prévention et une intervention précoce**, pour les enfants jeunes et un **soutien à leurs parents, à leurs enseignants**, ouvrir et financer des **formations aux parents**, offrir la possibilité aux parents et familles d'**enfants placés de participer à des réflexions et des décisions institutionnelles**, développer la recherche scientifique sur la **médication des troubles psychiques adressée aux enfants**, créer un **réel statut associatif européen** et soutenir financièrement les petites Associations à vocation européenne.

**Rendez-vous ici pour lire le plaidoyer dans son intégralité.**

## PSYCHODON : TOUS À L'OLYMPIA

L'Unafam soutient le Psychodon 2019. Il s'agit d'une soirée festive pour briser les tabous et collecter des fonds en faveur des maladies psychiques. Le **12 juin 2019, à Paris, le Psychodon** réunira ceux qui souhaitent s'impliquer et trouver des solutions concrètes. L'Unafam souhaite que parmi les 10 grands projets pour guérir et mieux vivre la maladie psychique qui seront présentés à la générosité des Français y figure un des projets dans lequel elle s'est beaucoup investie cette année : les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).

Informations [ici](#) - Inscriptions [ici](#)



## EXPOSITION TAKESADA MATSUTANI

Du 26 juin au 23 septembre 2019, le Centre Pompidou présentera une importante exposition rétrospective de l'œuvre de l'artiste Takesada Matsutani, dont le fonds de dotation "Shoen" soutient, depuis sa création, l'Unafam. Né en 1937 à Ōsaka au Japon, Matsutani vit et travaille à Paris depuis 1966. Cette première rétrospective majeure en France mettra notamment en valeur vingt-deux œuvres dont l'artiste a fait donation au Musée national d'art moderne Centre Pompidou. Cet ensemble sera complété par une sélection de travaux retraçant la carrière de Matsutani, depuis ses premières peintures utilisant les techniques traditionnelles japonaises jusqu'à de nouvelles pièces conçues spécialement pour l'exposition, dont une installation de très grand format. Un livre sera publié par Hauser & Wirth et les Editions du Centre Pompidou à l'occasion de l'événement.

[Takesada Matsutani](#)

Musée national d'art moderne Centre Pompidou, niveau 4 - galerie du musée  
du 26 juin au 23 septembre 2019.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAFAM

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Unafam aura lieu le **mardi 25 juin 2019 à Paris**. Vous allez recevoir fin mai une enveloppe contenant votre convocation, la liste des résolutions, l'ordre du jour et le bulletin de vote par correspondance. Vous y trouverez aussi une présentation synthétique du rapport moral et financier pour l'exercice 2018, la liste des candidats au Conseil d'administration, le bilan financier au 31/12/2018, le compte de résultat pour l'exercice 2018 et le budget 2019.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir **Madame Claude Finkelstein**, présidente de la Fnapsy (Fédération Nationale des Associations d'Usagers en Psychiatrie), qui viendra partager son regard sur les associations d'usagers, exprimer son sentiment sur les liens à renforcer entre les associations de patients et les associations de familles et donner sa vision de la pair-aidance.

**Même si vous pouvez assister à l'AGO, nous vous recommandons de voter par correspondance** en utilisant l'enveloppe retour "Assemblée Générale Ordinaire" contenue dans ce courrier pour simplifier le traitement des bulletins.

Informations pratiques :

Jeu 25 juin à partir de 9h

Espace Saint-Martin, 199 bis rue Saint-Martin, 75003 Paris.

## LES PTSM EN 2020 : J-413

L'Unafam co-organise une **journée nationale sur le thème : "Les Projets Territoriaux de Santé Mentale en 2020 : J-413" le 6 juin 2019** au Centre Hospitalier Sainte-Anne à Paris.

Après un état des lieux des PTSM en France, plusieurs intervenants (usagers, patients, familles, champ médico-social et social, fédérations, élus etc....) prendront la parole tout au long de la journée pour exprimer leurs attentes vis-à-vis de leur mise en place. Un questionnaire a été transmis aux bénévoles Unafam référents PTSM connus (40 territoires aujourd'hui, si êtes référent non-identifié, faites-vous connaître) pour préparer cette journée. Nous pouvons espérer que cette journée nationale du 6 juin fasse prendre conscience à nos tutelles des difficultés rencontrées dans les territoires et en améliore certaines dans cette dernière année avant l'échéance de juillet 2020.

## PSYCYCLETTE : TOP DÉPART LE 12 JUIN !

Les 3 équipes de la sixième édition de Psycyclette prendront le départ à partir du 12 juin de Saint-Dié-des-Vosges.

Venez **encourager les coureurs** de notre Tour de France contre les idées reçues sur la maladie psychique :

Le 12 juin à Belfort

Le 13 juin à Besançon

Le 14 juin à Beaune

Le 15 juin à Mâcon

Le 16 juin à Piencourt

Le 17 juin à Valence, Caen, Sault

Le 18 juin à Avignon (soirée festive)

Le 19 juin à Montpellier, Saint-Fraimbault, Sault

Le 20 juin à Courtills, Buis-les-Baronnies

Le 21 juin à Le Mont St Michel, Orpierre

Le 22 juin à Gap

**Le 18 juin, 2 équipes se rejoindront à Avignon.**

Elles seront accueillies à la mairie d'Avignon à 17h50 par la chorale du GEM Mine de rien, une exposition atelier Marie Laurencin, une collation et un discours de bienvenue par Madame Helle, maire d'Avignon, Madame Bouchet, élue du Conseil départemental, Monsieur Staebler, Directeur du CH de Montfavet, notre Présidente Marie-Jeanne Richard et un élu de Janssen (partenaire financier de Psycyclette).

Si Psycyclette passe près de chez vous, n'hésitez pas à bloquer la date dans vos agendas pour acclamer nos valeureux cyclotouristes lors de leur arrivée ! **Vous pouvez aussi soutenir Psycyclette en participant au financement des frais d'hébergement et de repas des "psycyclistes"** en faisant un don et en invitant votre entourage à faire de même [sur la page de financement participatif de Psycyclette 2019](#).



# Agenda

## SE RÉTABLIR PAR LE LOGEMENT

Les Journées Nationales Santé Mentale France se dérouleront les **18 et 19 juin 2019 à Nice**. Ayant pour thème "Se rétablir par le logement", cette 68<sup>e</sup> édition traitera notamment de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap psychique et du programme "Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)". Béatrice Borrel y interviendra.

[Cliquer Ici pour télécharger le programme](#)

[Cliquer Ici pour télécharger le Bulletin d'inscription](#)

## JOURNÉE DE « PSYPÉRINATALITÉ »

L'Association pour la Recherche et l'(In)formation en Périnatalité (ARIP) organise le **5 juin** au Ministère de la Santé à **Paris**, une journée d'étude de (psy)périnatalité : "Soigner les parents (malades psychiques), prendre soin des bébés (en souffrance)... et inversement ?" où l'Unafam, représentée par Armelle Boisivon, interviendra. Elle ouvre la réflexion sur la manière de mieux répondre aux besoins de soins psychiques conjoints (parents-bébé) en développant une offre graduée et coordonnée promouvant l'égalité dans l'accès aux soins. Inscription gratuite mais obligatoire [ici](#)

## JOURNÉE NATIONALE DES SOINS SANS CONSENTEMENT

Le CCOMS et Groupement de coopération sanitaire pour la recherche et la formation en santé mentale organisent le vendredi **7 juin 2019** au FIAP à **Paris** une journée nationale sur le thème des programmes de soins sans consentement. Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam, est invitée à intervenir au cours de la Table-ronde "Quels bénéfices, quels risques associés aux programmes de soins ambulatoires ?".

[Consultez le programme et inscrivez-vous](#)

## ATELIER "PARLONS PSY"

Comment améliorer l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques en France ? Comment leur permettre de prendre toute leur place et leur responsabilité au sein de la société ? Quelles pratiques innovantes pour la santé mentale de demain ? Quelles sont les initiatives porteuses d'espoir ? A l'inverse, qu'est-ce qui ne peut plus durer et doit changer ? Autant de questions qui seront soulevées lors de la huitième édition des ateliers "Parlons Psy" le **6 juin** au Palais de la Femme à **Paris**, [Inscriptions ici](#)

## • FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

**"Le droit de vote est-il rétabli pour les personnes majeures sous protection juridique et quels sont les changements annoncés dans la prise en compte des ressources pour l'attribution des aides au logement ?"**

► **Concernant le droit de vote des majeurs protégés :**

l'adoption des articles 11 et 109-IV de la Loi de programmation 2018-2022, actant l'abrogation immédiate de l'article L5 du code électoral, "interdit de priver les majeurs en tutelle de leur droit de vote et permet aux majeurs protégés qui en ont été privés, d'être de nouveau titulaires de ce droit, **et ce dès l'entrée en vigueur de la loi**". Selon le nouvel article L. 72-1 de ce code, "le majeur protégé exerce

personnellement son droit de vote".

Cette disposition s'applique aux personnes sous tutelle au 24 mars 2019, ainsi qu'aux demandes de protection juridique en cours à cette date. Le majeur protégé peut s'inscrire auprès de la mairie du lieu de sa résidence, "personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, muni d'un mandat... Le vote en personne ou au moyen d'une procuration est un acte personnel qui doit être accompli par le majeur protégé, dans les conditions du nouvel article 72-1 du code électoral".

► **Concernant les personnes bénéficiaires des aides au logement :**

(APL, ALF ou ALS) dans le dispositif actuel, elles perçoivent ces aides en fonction de leurs revenus de l'année N-2 (l'avant-avant-dernière). Ce sont les revenus de 2017 qui sont recueillis pour l'examen

des demandes faites en 2019. En 2018, le ministre en charge du logement a annoncé une modification "prochaine" de la règle de calcul des aides au logement.

**Le principe :** En lien avec la mise en place, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, du prélèvement à la source de l'impôt, le calcul des aides au logement s'effectuera sur la base des revenus de l'année en cours. Le montant de l'aide serait recalculé tous les trois mois. Ce nouveau dispositif, complexe (plusieurs bases de données devront être sollicitées par les agents des CAF), qui devait être effectif en Avril 2019, serait mis en place selon la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) "en juin ou juillet 2019, voire en 2020".

■ **Isabelle Debiasi - Assistante sociale secteur Île-de-France**  
[isabelle.debiasi@unafam.org](mailto:isabelle.debiasi@unafam.org)



## • LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

"Xavier Pommereau : l'ado doit se libérer physiquement de ses pulsions" : pour amener les adolescents à « bouger », il est souvent judicieux de leur donner à vivre, hors de la famille, des activités qui ont un goût d'aventure. Entretien avec Xavier Pommereau, pédopsychiatre, chef du pôle aquitain de l'adolescent au CHU de Bordeaux. Recueilli par Denis Peiron dans le journal *La Croix* du 2 janvier 2018.

## JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2019](#)

- Blois (41) - 1<sup>er</sup> juin
- Orléans (45) - 8 juin
- Palaiseau (91) - 13 juin
- Nantes (44) - 15 juin
- Vienne (38) - 15 juin
- Lyon (69) - 15 juin
- Bordeaux (33) - 15 juin
- Le Mans ou Sablé (72) - 22 juin
- Mulhouse (68) - 22 juin
- Obernai (67) - 29 juin
- Paris (75) - 30 juin

## FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC SON PROCHE BIPOLAIRE

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2019](#)

- Clermont Ferrand (63) - 15 & 22 juin
- La Chapelle St Luc (10) - 4 & 12 juillet

## ATELIER D'ENTRAIDE PROSPECT

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2019](#)

- Perpignan (66) - 8,9 & 15 juin
- Montpellier (34) - 14,15,16 juin
- Bois-Colombes (92) - 21,22,23 juin
- Avignon (84) - 21,22,23 juin
- Autrèches (60) - 21,22,23 juin
- St Germain au Mont d'Or (69) - Séjour
- REPIT Œuvre Falret - 7 - 14 juillet

## JOURNÉE APRÈS-PROSPECT

- Bourg en Bresse (01) - 1<sup>er</sup> juin
- Arras (62) - 15 juin

Ces formations sont ouvertes gratuitement à toute personne proche d'une personne vivant avec des troubles psychiques, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès des délégations organisatrices.

**Faites-les connaître autour de vous !**



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03



Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie